



(19) Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 401 127  
A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 90401492.5

(51) Int. Cl.<sup>5</sup>: B65D 75/32, B65D 85/18

(22) Date de dépôt: 01.06.90

(30) Priorité: 02.06.89 FR 8907294

(71) Demandeur: CHOLLET S.A.  
Zone Industrielle  
F-37600 Loches(FR)

(43) Date de publication de la demande:  
05.12.90 Bulletin 90/49

(72) Inventeur: Chollet, Christian René  
Contray  
F-37600 Loches(FR)

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE

(74) Mandataire: Viard, Jean  
Cabinet VIARD 28 bis, avenue Mozart  
F-75016 Paris(FR)

(54) Conditionnement pour casque de protection.

(57) Conditionnement pour casque de protection, notamment pour des casques de motocyclistes. Le conditionnement est constitué de deux demi-coquilles

les (2, 3) la demi-coquille inférieure présentant une ouverture (8) de passage de la tête dans le casque.

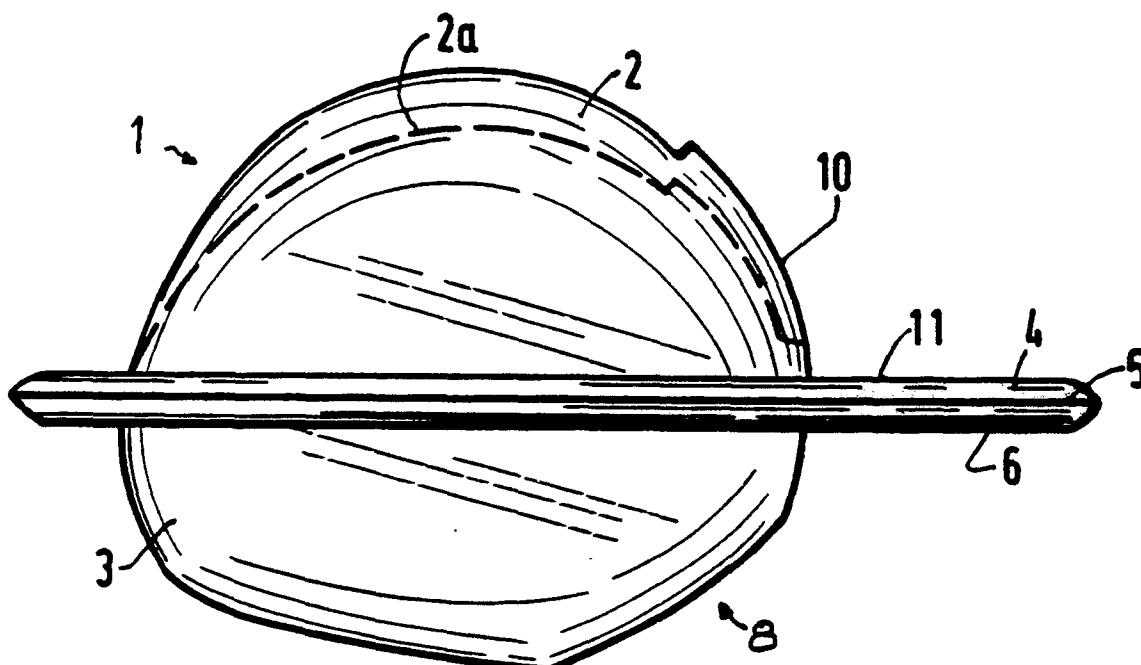


FIG.1

EP 0 401 127 A1

## CONDITIONNEMENT POUR CASQUE DE PROTECTION

La présente invention a pour objet un conditionnement pour casque de protection et notamment pour des casques du type de ceux qui sont utilisés par les motocyclistes.

On sait que de tels objets sont volumineux. Ils sont habituellement présentés à la vente à l'intérieur d'emballages en carton de forme générale parallélopipédique. Mais, comme tout objet personnel, un acheteur éventuel doit pouvoir essayer sur place avant d'acheter. Dans les magasins en libre service, le client éventuel ouvre donc l'emballage, essaye le casque et, en général, il ne le remet pas en place à l'intérieur du carton ; les casques tombent assez souvent à terre ce qui les raye, les dégrade et les rend impropres à la vente.

De plus, dans certains cas, le motocycliste pénètre dans le magasin avec un casque usagé et ressort avec un casque neuf, le casque usagé restant dans le carton du casque neuf. Cette "démarque inconnue" cause un préjudice considérable au magasin, préjudice qui est supporté, en définitive, par les acheteurs honnêtes.

La présente invention a pour objet de pallier ces inconvénients et vise un conditionnement permettant l'essayage du casque sans ouvrir ledit conditionnement.

Des emballages thermoformés transparents sont déjà connus.

US-A-4 454 629 (GOLDBERG) divulgue un emballage transparent constitué de deux demi coquilles pour des masques, destiné à conserver ces produits d'une manière hygiénique. Mais les feux avant et arrière du masque sont entièrement recouvertes par l'emballage.

GB-A-2 205 553 se rapporte à un emballage dont la face avant est transparente pour présenter des marionnettes à la vente. La face arrière de l'emballage présente des ouvertures permettant d'introduire les doigts pour animer la marionnette.

Aucun de ces documents ne permet de conserver la présentation d'un produit après essayage.

Selon la présente invention le conditionnement pour casque de protection comprenant une enveloppe transparente emprisonnant le casque, constitué par deux demi-coquilles réunies par soudure, est caractérisé en ce que la demi-coquille inférieure présente une ouverture correspondant à l'ouverture de passage de la tête à l'intérieur de casque.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le plan de joint des deux demi-coquilles présente à sa périphérie un bourrelet dont le bord est soudé, par exemple, par haute fréquence.

De préférence, les deux demi-coquilles sont

réalisées en une matière plastique transparente permettant de voir immédiatement la couleur et le type du casque.

Selon une autre caractéristique de l'invention,

5 le plan de joint des deux demi-coquilles, comprend une ouverture permettant d'accrocher directement le conditionnement sur les tiges d'un linéaire.

10 Ainsi, grâce à l'invention le casque est constamment protégé contre les rayures ou autres dégradations éventuelles par le conditionnement plastique même en cas de chute à terre. Toutefois, le client éventuel peut passer la tête à l'intérieur de l'ouverture prévue dans la demi-coquille inférieure et essayer le casque sans abîmer la face extérieure 15 de celui-ci.

20 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre d'un mode particulier de réalisation, donné uniquement à titre d'exemple non limitatif, en regard des dessins qui représentent :

- La figure 1, une vue en élévation d'un conditionnement selon l'invention ;
- La figure 2 une vue par-dessus du même conditionnement ;
- La figure 3 une vue par-dessous du conditionnement selon l'invention.

25 Sur la figure 1, le conditionnement pour casque est désigné d'une manière générale par la référence 1. Il se compose de deux demi coquilles, respectivement une demi-coquille supérieure 2 ou calotte destinée à entourer la partie supérieure du casque et une demi-coquille inférieure 3 couvrant la partie inférieure de celui-ci.

30 Les deux demi-coquilles sont réunies après introduction du casque par un cordon de soudure 5. Celui-ci se trouve ainsi emprisonné.

35 La forme du conditionnement et notamment celle de la calotte 2 dépend, bien entendu, de la forme du casque et peut prendre soit la forme 40 représentée en trait plein, soit la forme 2a représentée en tirets. Les deux demi-coquilles présentent une partie plane 11 bordée par un bourrelet résultant de l'assemblage d'un demi bourrelet supérieur 4 et un demi bourrelet inférieur 6. A l'intérieur de ce bourrelet peut être introduit, dans un souci de décoration, une corde de couleur par exemple.

45 Comme cela apparaît sur les figures 2 et 3, le plan de joint des deux demi-coquilles se prolonge à l'avant du casque par une plage ou zone 11 qui est avantageusement percée d'un trou 7. Le trou 7 permet d'accrocher le conditionnement contenant un casque dans des linéaires de grandes surfaces et ainsi, ces produits apparaissent immédiatement dans leurs formes et couleurs à l'acheteur éven-

tuel. En vue de faciliter l'insertion de la visière, un décrochement 10 est avantageusement prévu dans la calotte 2.

Par ailleurs, on sait pour un même type de casque l'enveloppe externe qui peut être métallique ou en matière synthétique renforcée par des fibres du genre "KEVLAR" (Marque déposée par DU PONT DE NEMOURS), reste de même volume, seul le revêtement intérieur du casque définissant la taille. Il suffit donc de créer un moule pour la calotte 2, et un moule pour la demi-coquille inférieure 3 pour chaque type de casque.

Conformément à l'invention, et comme cela apparaît sur la figure 3, la demi-coquille inférieure 3 est ouverte en 8 pour permettre le passage de la tête à l'intérieur du casque à travers le conditionnement, le casque reste à ce moment recouvert par la coque en plastique.

La demi-coquille inférieure 3 présente de préférence des bords retournés pour ne pas blesser le client et le bord avant 9 présente un rembourrage destiné à éviter toute éraflure du nez.

Bien entendu, une étiquette d'alarme anti-vol peut être intégrée au conditionnement pour déclencher une alerte en cas de sortie frauduleuse du produit. Les casques inclus dans de tels conditionnements restent toujours propres et non dégradés et l'acheteur final trouve, toujours, en ouvrant le conditionnement, un casque neuf, même si celui-ci a subi des essayages préalables.

caractérisé en ce que une corde de couleur est introduite à l'intérieur du bourrelet (4,6).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

## Revendications

1. Conditionnement pour casque de protection comprenant une enveloppe transparente emprisonnant le casque constituée par deux demi-coquilles (2, 3) réunies par une ligne de soudure (5), caractérisé en ce que la demi-coquille inférieure (3) présente une ouverture (8) correspondant au passage de la tête à l'intérieur du casque.

2. Conditionnement selon la revendication 1 caractérisé en ce que les deux demi-coquilles (2,3) sont réalisées en matière plastique transparente.

3. Conditionnement selon l'une des revendications 1 ou 2 caractérisé en ce que les deux demi-coquilles se prolongent à l'avant du casque par une plage (11), la plage (11) étant percé d'un orifice (7) d'accrochage.

4. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les deux demi-coquilles (2, 3) sont réunies par une ligne de soudure à haute fréquence (5).

5. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le plan de joint des deux demi-coquilles présente à sa périphérie un bourrelet (4, 6).

6. Conditionnement selon la revendication 5,

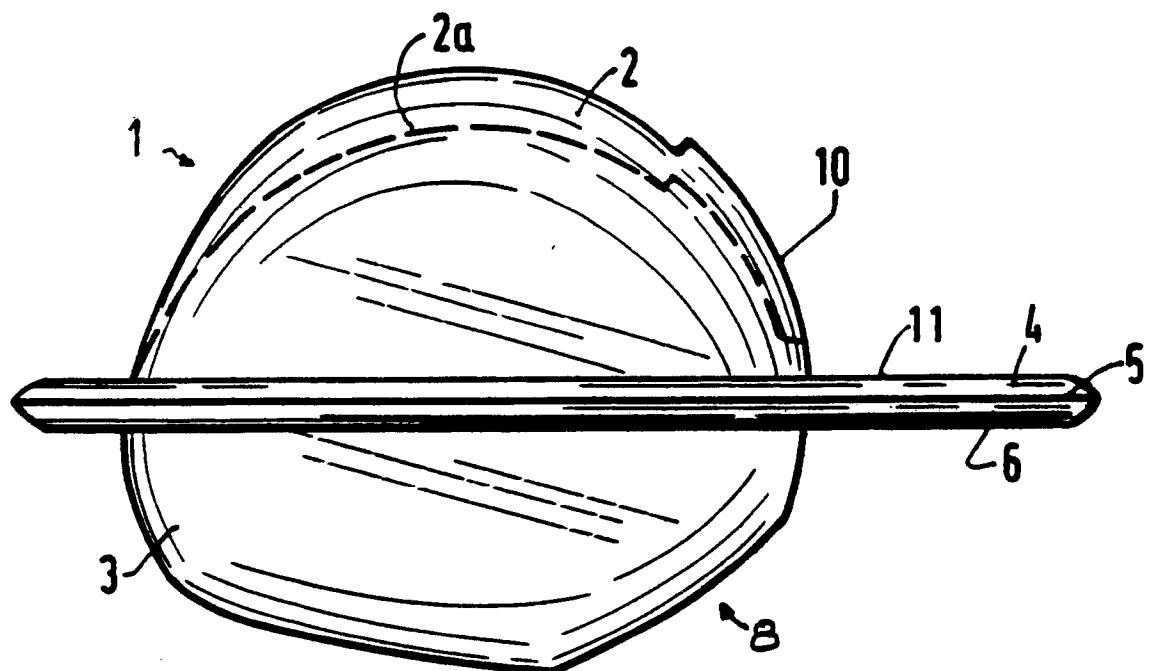


FIG.1

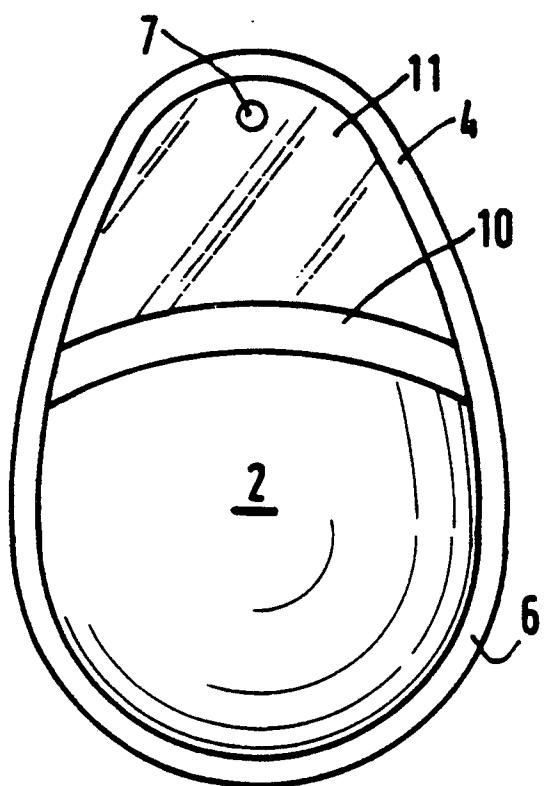


FIG.2

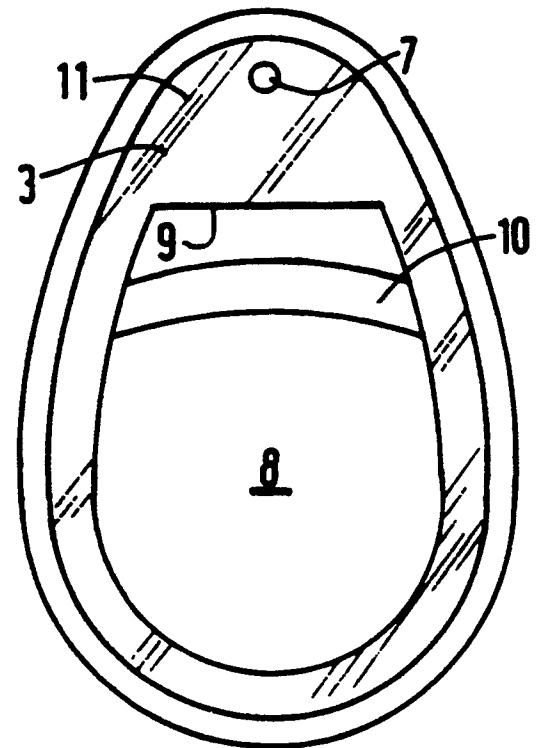


FIG.3



Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 40 1492

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.S)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
Y,D	US-A-4 453 629 (GOLDBERG) * Abrégé; figures * ---	1-3,5	B 65 D 75/32 B 65 D 85/18
Y,D	GB-A-2 205 553 (BENDY TOYS) * Abrégé * ---	1-3,5	
A	FR-A-2 169 652 (PACKAGING IND.) * Page 6, lignes 4-18; figures 1-3 * ---	4	
A	DE-A-2 326 594 (DUNLOP) * Page 7, lignes 13-16; revendication 5; figures 1,2 * -----	6	
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.S)			
B 65 D			
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	23-08-1990	NEWELL P.G.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			